



Démarche à suivre suite à des menaces sur msn

Par **Polo75**, le **29/04/2008** à **00:19**

Bonjour a tous,rnrnje souhaiterais savoir quelle valeur peut avoir un copié-collé d'une conversation sur MSN dans laquelle des menaces explicites et répétées (d'agression) sont proférées.rnrnCe fichier texte peut il servir de base au dépôt d'une plainte ou d'une main courante? Quelle est la meilleure démarche à suivre dans un cas comme celui ci?rnrnMerci de votre aide.rnrnCordialement.

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008** à **17:39**

Bonjour,rnLa valeur probante de votre copier-coller sera éminemment discutable puisque vous avez la possibilité d'en modifier le texte.rnVous auriez du faire une impression écran. rnSi en revanche vous recevez ce type de menaces sur SMS, conservez les et laissez l'enquêteur exploiter votre portable (retranscription du SMS par PV) au cours de votre plainte.rnA ce stade de votre affaire et se reposant uniquement sur les éléments que vous venez d'évoquer, la matérialité des faits est plus que fragile. Votre support de menaces n'est pas assez fiable.rnCordialement

Par **frog**, le **18/05/2008** à **18:58**

Bonjour,rn[citation]Quelle est la meilleure démarche à suivre dans un cas comme celui ci?[/citation]rnD'expérience, je vous conseillerais tout simplement de cliquer dorénavant sur le

bouton "bloquer", ce qui aura pour effet de stopper net les menaces diverses à deux francs.